



Déjeuner du Cercle Europe et Economie sociale

Georgi Pirinski, député européen

Le 25 juin, le Cercle Europe et Economie sociale a reçu Georgi Pirinski, député européen du Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, membre de l'intergroupe économie sociale et de la commission EMPL.

Georgi Pirinski est intervenu sur sa vision de l'économie sociale, les organisations de l'économie sociale en Bulgarie, ainsi que leur régulation et plus largement sur la réceptivité politique de l'économie sociale dans les nouvelles institutions européennes.

Cartographie de l'économie sociale en Bulgarie

G. Pirinski a indiqué que de façon générale, y compris en Bulgarie, il n'est pas aisé d'identifier ce qu'est l'économie sociale. En Bulgarie, il y a selon lui deux catégories d'entreprises pouvant y être associées :

- les coopératives traditionnelles, ainsi que d'autres types de partenariats qui existaient avant la première guerre mondiale ;
- au cours des deux dernières décennies, de nombreux types de nouveaux partenariats et associations sont de plus en plus apparus, participant à la transformation de l'économie. Ce deuxième type d'associations s'inspire d'autres modèles en Europe.

En 2006 puis en 2009, au niveau européen, a noté le parlementaire, des *general guidelines* ont été publiées. On a retrouvé cet esprit dans le « concept national d'économie sociale » lancé par le gouvernement bulgare en 2012.

G. Pirinski a expliqué qu'actuellement en Bulgarie, on observe en réalité différents types d'entreprises. Le député a mentionné l'union centrale des coopératives (*the central cooperative union*), qui est une organisation d'échelle nationale, regroupant huit coopérations de coopératives, appartenant à l'association traditionnelle des coopératives (*the traditional cooperative association*). Cette dernière a été fondée en 1907, autour de secteurs très variés tels que l'agriculture, la sylviculture, l'artisanat, se développant en de nombreuses activités variées.

Par ailleurs, ces dernières années, on a progressivement vu de moins en moins de coopératives et de plus en plus d'entreprises. G. Pirinski a donné l'exemple des fermes qui se sont agrandies et industrialisées.

Une autre organisation nationale sur laquelle le député est revenu est la *labour producing cooperative*. Il s'agit de fabricants de petits utilitaires industriels qui existaient avant et après la Seconde guerre mondiale, et dont le statut n'était de façon générale pas très bon.

Puis, le monde coopératif a traversé une crise qui a terni son image. Actuellement, la situation semble être stabilisée.

Par ailleurs, dans le secteur de l'économie sociale, on retrouve également en Bulgarie des entrepreneurs sociaux de différents types, eux-mêmes s'auto identifiant selon différents critères, d'après G. Pirinski. Ce dernier a également mentionné les nombreuses ONGs, dont certaines sont engagées dans des activités économiques.

Enfin, il a évoqué un sous-secteur important, qui concerne les personnes handicapées (*the cooperative of people with disabilities*). Ce sous secteur comporte peu de membres mais est historiquement non négligeable. Le

Mai 2014 : Georgi Pirinski est élu membre du Parlement européen

1990 - 2013 : Député en Bulgarie

2009 - 2013 : vice-président de l'Assemblée nationale de la Bulgarie

2005 - 2009 : président de l'Assemblée nationale de la Bulgarie

1990 - 1996 : Vice-président du parti socialiste bulgare

1995 - 1996 : ministre des Affaires étrangères

parlementaire a souligné sa présence significative dans la société, et le fait que ces organisations prennent soin de leurs membres et les intègrent, étant dévouées à soutenir les personnes dans le besoin.

Concernant le ministère chargé en Bulgarie de l'économie sociale, il s'agit du ministère du travail et des affaires sociales, qui s'investit dans le cadre législatif et sur des aspects pratiques.

Au sujet des différentes approches de l'économie sociale, il a été relevé qu'en France, on la considère comme une branche au sein du *trade business*. Or, habituellement, avoir une économie sociale forte permet d'avoir une bonne compétition en termes financiers, car les tarifs sont meilleurs en présence d'une économie sociale forte en compétition avec des entreprises privées, et il y a alors également plus de transparence.

Par ailleurs, le statut des mutuelles européennes a été évoqué : elles ont par exemple eu à lutter dans le cadre de Solvabilité II pour être reconnues. C'est parfois un combat de faire accepter le fait que dans l'économie sociale, certaines choses fonctionnent bien, même si elles ne correspondent pas à une conception classique de comment cela devrait fonctionner en Europe. Ainsi, il reste difficile pour les mutuelles d'amener à la reconnaissance de leur modèle, et ce notamment du fait de l'absence de statut de mutuelle européenne.

M. Pirinski a précisé qu'en Bulgarie, en raison de l'histoire après la seconde guerre mondiale, les mutuelles faisaient partie du secteur financier. En général, elles étaient vues comme des opérateurs économiques. Durant la période post-guerre, on a constaté une préoccupation croissante de nationalisation. Les mutuelles ont continué d'exister, mais d'une certaine manière, a précisé le parlementaire, elles n'étaient pas des agents économiques, mais étaient là pour s'entre-aider.

A la fin des années 1990, on a assisté à un fort sentiment suivant lequel il y aurait une transition du marché en Bulgarie, et désormais, ces mutuelles sont considérées comme des agents du marché ; cela figure dans les livres à défaut d'être déjà dans les esprits.

Proposition d'une plateforme européenne contre le travail non déclaré

En avril 2014, a expliqué G. Pirinski, la Commission a proposé la création d'une plateforme européenne contre le travail non déclaré avec adhésion obligatoire, pour construire une coopération ciblée des États membres au niveau de l'UE. Certains États membres se sont inquiétés de la nécessité d'une telle création, mais le Conseil a finalement accepté, et le résultat va même plus loin que la proposition de la Commission sur plusieurs aspects.

En ce qui concerne l'organisation de la plateforme, G. Pirinski, qui est le rapporteur sur ce texte, a donné quelques précisions. Les 28 États membres seront représentés, ainsi que les partenaires sociaux, cet aspect ayant été voté à une ou deux voix près. De plus, il a insisté sur le fait que la plateforme est un lieu d'experts.

Actuellement, ce sujet est au trilogue. Le 7 mai la commission de l'emploi et des affaires sociales s'est réunie pour voter sur une proposition de la Commission visant à lutter contre le travail non déclaré, et le premier échange avec le Conseil a eu lieu mi-juin, deux autres étant prévus, le 6 juillet et le 14 juillet. M. Pirinski a exprimé l'espoir que ce sujet soit résolu par la codécision : selon lui, cette question devrait être plutôt rapidement finalisée.

Pour ce qui est du fonctionnement d'une telle plateforme, elle se réunirait en séance plénière au moins deux fois par an, travaillant suivant un programme, a-t-il indiqué. Elle serait co-présidée par la Commission européenne et par les représentants des acteurs de l'économie sociale, et le Comité des régions ainsi que le CESE y participeraient également. Selon le rapporteur, le défi est de lancer cette plateforme, personne n'est exactement clair sur comment elle marcherait, en revanche, elle devrait avoir à affronter de sérieux problèmes.

De plus, G. Pirinski a évoqué l'idée de création d'une banque de savoir (*Knowledge bank*) : l'Eurofound a mis en avant une telle structure, ils ont une large base de données. Cela pourrait aux yeux du rapporteur rendre la plateforme intéressante : le travail est fragmentaire, donc venir avec des chiffres, des conditions, serait un pas en avant. Le but final serait de faire parler les participants, et de voir s'ils aboutissent à des connaissances communes et des accords.

La Commission européenne et l'économie sociale

Concernant la Commission européenne actuelle, il a été noté que la perception de l'économie sociale évolue, celle-ci étant auparavant incluse dans la DG « Entreprise and industry ». G. Pirinski a indiqué que le 24 juin, les commissaires Moscovici et Thyssen se sont exprimés devant le Parlement au sujet des recommandations spécifiques par pays. Le parlementaire a souligné qu'ils ont selon lui été mis en difficulté par les députés, car ils ont tendance à ne pas être des conducteurs sortant de la récession, mais plutôt à coller au cadre du Pacte de stabilité et de croissance de Maastricht, or ce cadre n'est pas la bonne manière de faire face aux problèmes actuels.

De plus, concernant le Plan Juncker, son utilité pour l'économie sociale n'est pas prouvée : G. Pirinski a noté qu'il ne s'agit pas d'un fonds, mais d'un système de garantie pour les capitaux à investir, et que les gens sont clairs : ils veulent obtenir des résultats de leurs investissements. Un sujet plus difficile pour l'économie sociale.

L'actuelle Commission ne semble par ailleurs pas être très concernée par faire de la Task Force pour l'économie sociale une de ses priorités.

Selon G. Pirinski, le cadre nécessaire est la Stratégie 2020 : la Commission européenne n'a pas fait ce qu'elle avait dit qu'elle réaliserait et désormais, elle dit avoir trop de travail. Cela montre selon lui un distancement de ses objectifs. De plus, il a été souligné que dans Europe 2020, le pire cas concernait l'économie sociale, aucun des critères n'ayant été rempli. Ainsi, le constat a au moins été réalisé par la Commission.

Au sujet du dialogue ouvert sur la fiscalité, la question des entreprises de l'économie sociale a été évoquée, celles-ci étant soumises à la même fiscalité que les entreprises privées, bien que n'ayant pas les mêmes objectifs et n'utilisant pas leur argent aux mêmes fins. Il est possible qu'actuellement, il y ait du fait du dialogue ouvert une fenêtre d'opportunité, afin de relancer ce débat.

Face à la Commission européenne, G. Pirinski estime que l'intergroupe sur l'économie sociale, ou le Parlement européen en général, peuvent être des contrepouvoirs.

Enfin, le 24 juin, une réorganisation de la Commission a été annoncée, avec notamment la promotion d'Olivier Guersent en Directeur Général de la DG FISMA. Ce dernier et Michel Servoz, Directeur général de la DG EMPL, ont été décrits par le député bulgare comme « opérationnels ». M. Servoz semble de plus être concerné et dispose de l'influence politique, quoique sans avoir les ressources financières.

Conclusion

Pour finir, la situation de la Grèce a été évoquée. G. Pirinski a déclaré qu'il lui semble que le groupe qui avait l'habitude d'estimer que l'Eurozone se porterait mieux sans la Grèce est d'une certaine manière en train de gagner. Il a ajouté qu'un nouveau Traité est peut-être nécessaire et que M. Verhofstadt est en train de développer de sa propre initiative un rapport sur ce sujet. Enfin, au sein du Parlement européen, il n'y a pas réellement de débat sur ce sujet qui clairement a des répercussions sur le système financier dans son ensemble.
